



EL DORADO CLUB

MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHES SPORTIVES



Compte-rendu de la réunion du CA du 22/01/2019

Membres présents :

DELÉPINE Serge, GAUTIER Régis ,GOARDOU Brice,LAUNAY Jean, KONARKOWSKI Michel , PHILIPPE Alain , POLEWIEZ Alain , VALTON Alain.

Régis GAUTIER , Président, ouvre la séance à 14h30.

Il rappelle l'ordre de jour prévu :

1. Approbation définitive du PV de la réunion du 4 décembre 2018.
2. Désignation de nouveaux membres du CA conformément à l'article 10.02 de nos statuts.
3. Fonctionnement du CA.
4. Cotisations 2019.
5. Bilan des AG du 13 janvier.
6. Challenge dorades 2019.Perspectives.
7. Questions diverses.

1.Approbation du PV de la réunion du 4 décembre 2018.

Régis GAUTIER rappelle que le projet de PV a été adressé aux membres du CA le 7 décembre.

Michel KONARKOWSKI signale que ce projet n'avait fait l'objet d'aucune remarque.

Michel KONARKOWSKI indique qu'il trouve inadmissible qu'il y ait eu des fuites avant l'approbation du PV du CA du 4 décembre et de sa mise en ligne sur le site du Club le 8 décembre.

Il rappelle qu'il a reçu un appel téléphonique le 5 décembre au sujet de la réunion de la veille.

Jean LAUNAY reconnaît qu'il est à l'origine de ces fuites et qu'il les assume.

Il ajoute qu'il trouve inadmissible dans une association de prendre des décisions tout seul et d'être membre du CA sans savoir ce qu'il s'y passe.

Michel KONARKOWSKI rappelle que le CA avait décidé à l'unanimité de soumettre au vote d'une assemblée générale extraordinaire la proposition de changer de fédération.

Jean LAUNAY indique que selon lui nous avons été aiguillés pour changer de fédération.

Il ajoute que nous avons déjà changé de fédération et que l'on nous demande à nouveau de changer de fédération parce que Monsieur Régis (sic) a eu un problème avec Amine.

Régis GAUTIER intervient pour signaler que Jean LAUNAY avait eu la possibilité de s'exprimer lors de la dernière réunion du CA mais qu'il ne l'a pas fait.

Il rappelle le rôle du président d'une association comme il l'a déjà fait : le Président propose mais c'est le CA qui décide. Il ajoute que les membres du CA ne sont pas obligés d'accepter sa proposition et que lors de la réunion du 4 décembre personne ne s'est opposé à celle qu'il avait faite.

Jean LAUNAY signale qu'il avait envoyé un email à Michel KONARKOWSKI pour lui signaler qu'il réservait son accord.

Michel KONARKOWSKI rappelle qu'il s'agissait d'une réponse à une proposition de modification du montant de la cotisation en cas de changement de fédération.



EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

Il poursuit en rappelant que le vendredi 21 décembre Bernard VINCHES avait accusé Régis GAUTIER de vouloir changer de fédération pour obtenir un poste au niveau national de la FNPP. Il ajoute qu'il s'agit là d'une allégation diffamatoire.

Régis GAUTIER pose ensuite la question suivante : « Depuis cinq ans que je suis président de cette association ai-je pris une décision sans en référer au Conseil d'Administration et sans la soumettre à un vote ? ».

Jean LAUNAY répond :« Du moment que l'on dit comme toi il n'y a pas de souci ,si on dit le contraire c'est le bordel ».

Michel KONARKOWSKI rappelle qu'à aucun moment lors de la réunion du 4 décembre Jean LAUNAY ne s'est élevé contre la proposition du Président.

Régis GAUTIER soumet au vote du CA le projet de PV de la réunion du 4 décembre..

Le projet de PV est adopté définitivement à l'unanimité.

2.Nomination de nouveaux membres du CA conformément à l'article 10.02de nos statuts.

Régis GAUTIER rappelle les termes de l'article 10.02 de nos statuts :

En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres. S'il y a lieu ,il est procédé à leur remplacement définitif à l'assemblée générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Il propose au CA de coopter deux nouveaux membres à savoir Joël MORIZOT et Christian LE VANNIER.

Jean LAUNAY propose de ne rien changer.

Régis GAUTIER soumet sa proposition aux membres du CA.

Cette proposition est adoptée par 5 voix pour, 3 voix contre.

3.Fonctionnement du CA.

Régis GAUTIER indique que dans le fonctionnement du CA il y a 2 points fondamentaux : le respect des autres et la loyauté.

Il rappelle qu'il fait des propositions au CA et que ce dernier est appelé à décider.

Il ajoute que le 4 décembre dernier aucune voix ne s'est élevée contre sa proposition de présenter un changement de fédération à une AGE (assemblée générale extraordinaire).

Il réaffirme qu'il n'est pas normal :

- que des informations sur les décisions prises lors d'une réunion du CA fuient alors que le PV de cette dernière n'a pas été approuvé et diffusé.

- que des membres du CA participent à un lobbying destiné à torpiller la proposition précitée (appels téléphoniques à des adhérents voire même visite à leur domicile) car c'est selon lui une question de loyauté.

- que lors d'un vote portant sur l'avenir du Club soient présentés des pouvoirs émanant de personnes ayant déjà quitté le Club (D TASSIN avait adressé un message demandant à être rayé de la liste



EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

des adhérents ce qui pourrait entraîner une annulation du scrutin mais celle-ci ne sera pas demandée) ou ayant annoncé le non-renouvellement de leur adhésion (R HUMBERT) ou s'étant inscrit pour une manifestation ponctuelle (employés d'ALCEDO de Saint-Nazaire et de Vannes) et que l'on ne reverra certainement plus.

Il ajoute que lors de la dernière réunion hebdomadaire plusieurs adhérents lui ont fait remarquer cette anomalie.

Jean LAUNAY intervient pour affirmer qu'il n'y a rien de scandaleux à ne pas être d'accord avec une proposition.

Régis GAUTIER lui répond que ce n'est pas ce qui lui est reproché et lui rappelle que lors de la réunion du 4 décembre il ne s'était pas opposé à la proposition en question.

Un vif échange s'en suit.

Michel KONARKOWSKI intervient pour rappeler qu'il y a eu une campagne féroce menée contre la proposition de changement de fédération avec comme objectif inavoué la démission de Régis.

4.Cotisations 2019.

Régis GAUTIER informe le CA de l'augmentation de 3,00€ du montant des licences de la FFPS

Il propose de porter à 90,00€ le montant de notre cotisation car il considère que ce n'est pas au Club de supporter cette augmentation mais à ses adhérents.

Alain VALTON intervient pour signaler qu'il avait été approché pour demander une diminution du montant de cette cotisation avec prise en charge par le Club de la différence compte tenu des réserves existantes.

Michel KONARKOWSKI indique qu'il n'est jamais bon d'utiliser des réserves pour le fonctionnement du Club et ce d'autant plus que le nombre d'adhérents pour 2019 reste une inconnue, 6 adhérents ayant déjà annoncé le non-renouvellement de leur adhésion.

Régis GAUTIER fait part de son amertume suite au vote de l'AGE car des pouvoirs émanaient de certains de ces adhérents et d'autres d'adhérents que l'on a jamais vus participer à la vie du Club. Il ajoute qu'il faudra un jour s'interroger sur le renouvellement des adhésions de ces adhérents « fantômes ».

Il soumet ensuite au vote du CA sa proposition.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des voix des membres du CA.

5.Bilan des AG du 13 janvier.

Régis GAUTIER indique qu'il n'a aucun commentaire à faire en ce qui concerne l'AGO.

En ce qui concerne l'AGE, il indique que le vote lui est resté en travers de la gorge et que la confiance qu'il avait accordé à certaines personnes avait disparu.

Il se dit désolé d'avoir retiré son mandat à Alain POLEWIEZ mais il précise qu'il n'avait pas d'autre choix.

Jean LAUNAY s'élève contre cette décision scandaleuse selon lui.

Régis GAUTIER lui fait remarquer que lors l'AGE ni lui ni aucun autre adhérent présent n'était intervenu pour prendre la défense d'Alain.

Un vif échange s'instaure ensuite à propos de la notion de compétiteur.



EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

Michel KONARKOWSKI rappelle que seuls 4 adhérents ont participé à au moins un concours externe et que si de nombreux adhérents du Club participent au Challenge Dorades ce n'est certainement pas par esprit de compétition mais plutôt par esprit club.

Il ajoute qu'à son avis tous ceux qui parlent de compétition alors qu'ils n'en font pas n'ont pas à décider pour les autres.

Jean LAUNAY indique que ce n'était pas non plus à Michel de décider .

Michel KONARKOWSKI rappelle que Jean LAUNAY avait annoncé l'an dernier qu'il ne ferait plus de compétition.

Ce dernier le confirme.

Michel KONARKOWSKI rappelle ensuite que le CA avait tenté de favoriser la participation de nos adhérents à des concours externes en promouvant une équipe représentative mais que cela n'avait fonctionné qu'une seule année.

6.Challenge Dorades 2019 – Perspectives.

Régis GAUTIER rappelle sa proposition d'organiser un concours open et non plus un concours fédéral.

Il argumente que :

- nous ne savons pas combien de bateaux seront disponibles car il faut s'attendre à des départs.
- nous ne sommes pas obligés d'organiser un concours fédéral
- pour un concours fédéral il est inutile de faire de la publicité car il est réservé aux seuls licenciés de la FFPS.
- la formule « open » par équipage permettrait de faire de la publicité sur les pontons, dans les magasins d'articles de pêche et d'attirer peut-être plus de monde en plus du fait de la suppression du tirage au sort.

Il précise que les pêcheurs extérieurs qui avaient l'habitude de faire partie d'un équipage pourront continuer à venir mais que cela serait plus compliqué pour ceux qui participaient au tirage au sort.

Il ajoute qu'il vaut mieux essayer selon lui d'attirer des pêcheurs de la presqu'île.

Il revient ensuite sur la question de l'aura qu'aurait le Club de par son appartenance à la FFPS.

Il indique à ce sujet que lors de l'AGE il n'avait pas voulu se lancer dans une polémique suite aux affirmations de Bernard VINCHES.

Il précise que jamais, ni le Président de la S.A du Port, ni le Directeur de celui-ci ,ni le Maire de Pornichet n'ont évoqué la FFPS car ils ignorent certainement notre appartenance à cette fédération qui de toute façon leur importe peu.

Il rappelle que l'année dernière le Maire de Pornichet a assisté à la remise des prix du Challenge Dorades parce que le Président de la SNSM l'a appelé quelques minutes avant le début de la cérémonie.

Michel KONARKOWSKI intervient et insiste sur le fait que nous ne savons absolument pas combien de bateaux participeront au Challenge Dorades, ni de notre Club ni des autres clubs de la région.

Il rappelle que :

- le SKÅL Club quittera certainement la FFPS.
- le SNPM connaît de sérieuses difficultés.
- seul le TFSN pourrait inscrire des bateaux.



EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

Régis GAUTIER intervient pour signaler que seuls l'El DORADO Club et le TFSN ont inscrit des concours au calendrier 2019.

Michel KONARKOWSKI propose d'attendre de connaître le nombre de bateaux qui resteront au Club avant de prendre une décision.

Une discussion s'engage.

Il est décidé de fixer au 28 février la date limite de renouvellement des adhésions au Club et de réunir le CA à la mi-mars pour décider des modalités du Challenge Dorades 2019.

7. Questions diverses.

Michel KONARKOWSKI présente le texte officiel ci-dessous :

Buvette organisée par une association : le prix des boissons est réglementé

La loi interdit la gratuité des boissons alcoolisées et la vente à perte en France (article L3351-6-2 du Code de la Santé Publique et article L442-2 du Code de commerce). Ce qui implique que le prix de vente des boissons alcoolisées ne doit pas être inférieur au prix d'achat.

De même, l'organisation de ventes au forfait (vente du ticket d'entrée avec le droit d'accès illimité ou très peu restreint aux boissons) appelées également « Open Bar » est formellement interdite (article L3351-6-2 du Code de la Santé Publique).

De plus, il est fortement conseillé que la moins chère des boissons soit une boisson non alcoolisée. Plus précisément, la moins chère des boissons disponibles dans la buvette doit toujours être de 1ère catégorie (l'eau du robinet n'en fait pas partie). Il est recommandé de mettre de l'eau à disposition gratuitement.

Il propose donc d'aligner le tarif des boissons non alcoolisées sur celui du verre de muscadet. Il rappelle qu'il avait déjà fait cette proposition en 2014.

Alain POLEWIEZ signale que cela va entraîner une baisse des recettes.

Michel KONARKOWSKI demande à Serge DELEPINE de confirmer que ce n'est pas la vente de ces boissons qui engendre un bénéfice substantiel.

Régis GAUTIER soumet au vote du CA cette proposition.

Cette proposition est adoptée par 6 voix pour, 2 voix contre.

Alain VALTON fait part d'une demande de réduction du tarif des sorties « dorades ».

Régis GAUTIER fait remarquer que la tendance n'est pas à la baisse pour les prix à la pompe.

Alain PHILIPPE signale que le prix de revient d'une sortie est bien supérieur à 40€ par personne du moins dans son cas personnel.

Régis GAUTIER soumet au vote du CA le maintien du tarif actuel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



EL DORADO CLUB



MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES PECHEES SPORTIVES

Jean LAUNAY soulève la question de la distribution des bagues pour la pêche du thon.

Régis GAUTIER indique le nombre de bagues attribuées au Club est fonction du nombre de bateaux ayant demandé une autorisation.

Il ajoute que lors de la réunion hebdomadaire du 18 janvier plusieurs capitaines lui ont dit qu'il n'était pas question pour eux de payer 30€ à la FFPS pour cette autorisation.

Michel KONARKOWSKI indique que cette année l'option Big Game qui permet d'obtenir une autorisation de pêche de loisir du thon rouge doit être souscrite lors de la demande de licence alors que l'an dernier on pouvait en faire la demande ultérieurement.

Régis GAUTIER rappelle que cette autorisation est obligatoire pour la pêche en no kill.

Il indique que personnellement il allait cette année soit faire une demande d'autorisation individuelle soit prendre une licence à la FNPP où la demande d'autorisation est gratuite. Il indique que cela lui coûtera 14€ et qu'il obtiendra une bague.

Il précise que chaque capitaine intéressé par la pêche du thon rouge devra régler le prix de l'option Big Game en prenant son adhésion au Club.

Il ajoute qu'il ne pourra pas garantir l'obtention d'une bague.

Jean LAUNAY demande si les bagues obtenues par le Club seront distribuées.

Régis GAUTIER répond qu'il procédera comme en 2018, c'est-à-dire qu'une bague sera utilisée à chaque sortie organisée par le Club et ce dans la limite du quota disponible.

En ce qui concerne les bulletins d'adhésion, il indique qu'ils seront disponibles vendredi soir au Club et qu'ils seront également mis en ligne sur notre site. Il ajoute qu'ils ne seront pas adressés par email.

Régis GAUTIER fait part ensuite au CA de son souhait de non-renouvellement de l'adhésion au Club de Bernard VINCHES.

Il indique qu'il considère que l'action menée par ce dernier ne va absolument pas dans le sens de l'esprit club.

Il donne ensuite lecture du texte suivant :

Par un mail daté du 9 décembre 2018 envoyé à tous les adhérents, il a tenté de discréditer le Conseil d'Administration en remettant en cause une motion votée à l'unanimité qu'il comptait présenter à l'Assemblée Générale. Par la suite, il a entrepris des manœuvres auprès des adhérents soit par téléphone soit en se rendant directement à leur domicile afin de leur soutirer leur vote ou leur pouvoir.

Il indique qu'il considère que c'est un agissement inadmissible.

Il soumet ensuite sa proposition au vote du CA.

Résultat du vote : égalité des voix, 4 pour, 4 contre.

La voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité, cette proposition est adoptée .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h25.

Le Président

Régis GAUTIER

Le Vice-président/Secrétaire

Michel KONARKOWSKI